



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES

Le 16 février 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, tenue le 16 février 2023, à 19 heures, au Centre municipal Aimé-Guérin situé au 5365, boulevard Saint-Laurent, à Sainte-Catherine.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant et président
M^{me} Jocelyne Bates, mairesse de la Ville de Sainte-Catherine
M^{me} Chantale Boudrias, conseillère municipale de la Ville de Saint-Constant
M. Sylvain Cazes, conseiller municipal de la Ville de Saint-Constant
M. Martin Gélinas, conseiller municipal de la Ville de Saint-Constant
M. Michel LeBlanc, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine
M. Daniel Grenier, conseiller municipal de la Ville de Candiac
M. Jean-Michel Roy, conseiller municipal de la Ville de Candiac
M. Vincent Chatel, conseiller municipal de la Ville de Candiac

Le quorum est constaté, sous la présidence de monsieur Jean-Claude Boyer. Sont également présents monsieur Claude Brosseau, directeur et trésorier, et madame Christiane Faucher, adjointe de direction.

-
- 1.0 Ouverture de la séance**
Le président souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19 h 07.
- 10-02-23 Adoption de l'ordre du jour**
2.0
Il est proposé par monsieur Vincent Chatel, appuyé par monsieur Martin Gélinas, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme soumis.
- ADOPTÉE
- 11-02-23 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2023 avec corrections**
3.1
Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Jean-Michel Roy, et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2023 en retirant dans la liste des personnes présentes, monsieur Daniel Grenier ainsi que monsieur Sylvain Cazes.
- ADOPTÉE

12-02-23
3.1

Approbation du procès-verbal corrigé de la séance ordinaire du 15 décembre 2022

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Jean-Michel Roy, et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2022 en ajoutant à la liste des présences le nom du conseiller de Ville Sainte-Catherine, M. Michel LeBlanc.

ADOPTÉE

13-02-23
4.1

Démission de l'employé n° 1298

Il est proposé par monsieur Sylvain Roy, appuyé par monsieur Daniel Grenier, et résolu unanimement d'accepter la démission de l'employé n° 1298 effective, et ce, dès le 13 février 2023.

ADOPTÉE

14-02-23
4.2

Signature d'une offre de service – Analyse de la structure organisationnelle, des rôles et responsabilités de la Direction des finances

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Michel LeBlanc, et résolu unanimement de mandater madame Nicole L'Écuyer-Demers, consultante sénior chez Relais Expert-Conseil, pour analyser la structure organisationnelle, les rôles et les responsabilités de la Direction des finances de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries.

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Michel LeBlanc, et résolu unanimement d'autoriser les coûts de cette démarche, à savoir entre deux à trois heures de planification de rencontres (entre 29 et 42 heures approximativement), à un tarif horaire de 225 \$, pour un coût total estimé entre 6 525 \$ et 9 450 \$. Le temps de déplacement sera à demi-tarif horaire, les frais de déplacement ont été fixés à 0,65 \$ par kilomètre et les taxes applicables sont en sus.

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Michel LeBlanc, et résolu unanimement d'autoriser monsieur Claude Brosseau, directeur et secrétaire-trésorier, à signer l'offre de service.

ADOPTÉE

15-02-23
4.3

Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Maintien de l'équité salariale

Il est proposé par madame Chantal Boudrias, appuyé par monsieur Vincent Chatel, et résolu unanimement de mandater madame Chantal Boisvert, conseillère en gestion des ressources humaines chez l'Union des municipalités du Québec, pour assister la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries dans son exercice de l'évaluation du maintien de l'équité salariale.

Il est proposé par madame Chantal Boudrias, appuyé par monsieur Vincent Chatel, et résolu unanimement d'autoriser les coûts de cette démarche, à savoir un tarif de 90 \$ l'heure, des frais de déplacement de 95 \$ l'heure, des frais d'administration de 4 % du montant total ainsi que les taxes fédérale et provinciale. Les frais afférents, au prix coûtant, telles les dépenses encourues, s'il y a lieu, l'hébergement, les repas, le transport, la production documentaire ou autres sont facturés, taxes incluses.

Il est proposé par madame Chantal Boudrias, appuyé par monsieur Vincent Chatel, et résolu unanimement d'autoriser monsieur Claude Brosseau, directeur et secrétaire-trésorier, à signer l'offre de service.

ADOPTÉE

16-02-23
4.4

Nomination d'un technicien en prévention incendie en fonction supérieure – TPI

CONSIDÉRANT la démission d'un chef de division prévention en décembre 2022;

CONSIDÉRANT l'importance de pouvoir assurer une gestion des dossiers internes et garder le leadership de la régie en matière de prévention et de recherche des causes et circonstance en incendie;

CONSIDÉRANT un affichage à l'interne auprès des techniciens en prévention incendie.

Il est proposé par monsieur Daniel Grenier, appuyé par madame Chantal Boudrias, et résolu unanimement de nommer madame Marie-Ève Goulet, technicienne en prévention incendie à la fonction supérieure du volet prévention aux opérations, et ce, à compter du 16 février 2023.

QUE cette fonction soit temporaire et que son salaire ainsi que ses conditions de travail soient ceux inclus dans la convention collective des cols blancs du SCFP, section 2912 et la régie incendie (mandataire de la ville de Candiac).

ADOPTÉE

17-02-23
5.1

Adoption du rapport annuel du schéma des couvertures de risques 2022

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, créée par décret ministériel en date du 14 décembre 2021, dessert les villes de Saint-Constant, de Candiac et de Sainte-Catherine, effectif depuis le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Delson est desservie par la Régie depuis le 3 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Régie transmet annuellement à la MRC de Roussillon un rapport annuel pour chacun des territoires, de façon à ce que les données soient colligées dans un document régional pour ensuite être acheminées, par la MRC, au ministère de la Sécurité publique du Québec.

Il est proposé par monsieur Sylvain Cazes, appuyé par monsieur Martin Gélinas, et résolu unanimement d'adopter le rapport annuel du schéma sécurité incendie 2022 de la Régie couvrant les territoires des villes de Saint-Constant, de Candiac, de Sainte-Catherine et de Delson.

Et

QUE copies de la présente résolution, des résolutions des Villes et des rapports soient envoyées à la MRC de Roussillon.

ADOPTÉE

18-02-23
5.2

Renouvellement de l'entente sur les matières dangereuses – SSI Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sorel-Tracy dispose, au sein de son service de protection et d'intervention d'urgence, d'équipes de prévention et d'équipements spécialisés pour affronter des situations particulières et porter secours à des personnes en danger;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sorel-Tracy et la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) pour conclure une entente d'entraide relative aux interventions des équipes spécialisées de la Ville de Sorel-Tracy sur les territoires desservis par la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, soit les villes de Saint-Constant, de Sainte-Catherine, de Delson et de Candiac;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sorel-Tracy et la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries ont signé une entente sur les matières dangereuses, aux conditions et modalités convenues au projet d'entente soumis;

CONSIDÉRANT QUE cette entente fait l'objet d'un renouvellement automatique par périodes successives d'une (1) année, à moins d'un préavis de trois (3) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement.

Il est proposé par monsieur Jean-Michel Roy, appuyé par madame Jocelyne Bates, et résolu unanimement d'autoriser le directeur et secrétaire-trésorier de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, monsieur Claude Brosseau, à renouveler l'entente sur les matières dangereuses – SSI Sorel-Tracy.

ADOPTÉE

6.0 **Prévention**

7.0 **Juridique**

**19-02-23
8.1**

Ouverture d'un compte à la Caisse Desjardins en lien avec le financement du camion

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries s'est engagée à ouvrir un compte à la caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon afin d'obtenir le financement que la succursale a remporté lors de l'appel de soumission pour le règlement 2020-19;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries s'est engagée à autoriser cette ouverture de compte lors de la séance du conseil d'administration du 16 février 2023 en mentionnant les signataires qui se retrouveront au compte qui servira uniquement à obtenir le financement remporté dans le respect de la réglementation établie par l'Autorité des marchés financiers qui régit les coopératives comme Desjardins.

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Vincent Martel, et résolu unanimement d'autoriser la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries à ouvrir un compte à la caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon et de mandater les personnes suivantes mandataires au compte, à savoir monsieur Claude Brosseau, directeur de la Régie, et monsieur Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant, ou madame Jocelyne Bates, mairesse de Ville de Sainte-Catherine, ou monsieur Normand Dyotte, maire de Candiac.

ADOPTÉE

**20-02-23
8.2**

Mandataires autorisés auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec – Amendement de la résolution 123-12-21

CONSIDÉRANT les procédures internes de la Société de l'assurance automobile du Québec exigeant qu'une résolution pour l'émission des documents mentionnés ci-dessous soit adoptée;

Il est proposé par monsieur Daniel Grenier appuyé par monsieur Sylvain Cazes, et résolu unanimement :

QUE le conseil d'administration délègue l'une ou l'autre des personnes suivantes, soit monsieur Claude Brosseau, directeur et secrétaire-trésorier de la Régie, monsieur Patrick Miron, chef de division aux opérations, monsieur Jean-François Sicotte, chef aux opérations à la logistique, madame France Burelle, technicienne comptable, à exécuter toute procédure, à signer tout document requis et à porter au compte (prélèvements préautorisés) les frais des transactions par la Société de l'assurance automobile du Québec, ou l'un de ses mandataires, relativement à :

- L'obtention de certificats d'immatriculation
- Le renouvellement de certificats d'immatriculation
- L'achat ou la vente
- La mise au rancart
- Le remisage
- Le remplacement de plaques d'immatriculation
- Le remplacement de certificats d'immatriculation

- L'obtention de vignettes du programme d'entretien préventif
- Le changement de poids
- Tout autre document pertinent

Et ce, pour tous les véhicules appartenant à la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE

**21-02-23
8.3 Adoption de la liste des salaires, de la liste des paiements pour décembre 2022 et de la liste des paiements pour janvier 2023**

Il est proposé par madame Chantal Boudrias, appuyé par madame Jocelyne Bates, et résolu unanimement d'adopter la liste des salaires pour un montant de 1 246 243,98 \$, la liste des paiements en décembre 2022 pour un montant de 296 340,66 \$ ainsi que la liste des paiements en janvier 2023 pour un montant de 1 266 134,28 \$ comme soumis.

ADOPTÉE

9.1 Dépôt de liste des contrats de plus de 25 000 \$ pour 2022

Le directeur et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Brosseau, dépose la liste des contrats de plus de 25 000 \$ pour 2022.

9.2 Dépôt de liste des contrats de plus de 25 000 \$ pour 2022

Le directeur et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Brosseau, dépose la liste des contrats de plus de 25 000 \$ pour 2022.

10.0 Affaires nouvelles
Aucune.

11.0 Période de questions

Il est procédé à une période de questions. Un citoyen demande à être entendu :

Intervenant	Sujet
M. Michel Vachon	Dépôt du courriel de M ^{me} Chantal Boudrias adressé à M. Jean-Claude Boyer le 9 octobre 2022 intitulé <i>Situation avec Michel Vachon</i> ; Question pour connaître le nom des élus ayant approuvé les procès-verbaux du 15 décembre 2022 et du 19 janvier 2023; Questions sur le mandat sur la structure organisationnelle de la Régie : nom de la firme, le coût de l'analyse, la participation de madame Patricia Traversy;

Questions concernant l'entente sur les matières dangereuses – SSI Sorel-Tracy : éloignement du service et respect du schéma relativement aux matières dangereuses;

Question concernant la construction de quatre ou de cinq étages sur la rue Saint-Pierre : respect des normes incendie;

Question relativement à l'article 8 du décret gouvernemental pour l'intégration de Candiac : coûts d'adhésion;

Question relativement à l'article 9 du décret gouvernemental pour l'intégration de Candiac : aucune indication dans la Gazette officielle quant à la mention de la durée de la fusion.

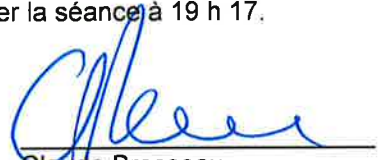
22-02-23
22.0

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par madame Chantal Boudrias, et résolu de lever la séance à 19 h 17.

ADOPTÉE


Jean-Claude Boyer
Président


Claude Brosseau
Directeur et secrétaire-trésorier